



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
10 avril 2003

Français
Original: Espagnol

Commission des stupéfiants

Quarante-sixième session

Vienne, 8-17 avril 2003

Point 5 de l'ordre du jour

Trafic et offre illicite de drogues

Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela: projet de résolution

La Commission des stupéfiants recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant:

Renforcement de la répression du trafic de drogues

Le Conseil économique et social,

Constatant que les efforts déployés par les États pour éliminer les cultures illicites n'ont pas produit les effets escomptés et que la réduction des cultures dans un pays est annulée par l'augmentation de ces cultures dans un autre, de sorte que le niveau de l'offre demeure constant,

Considérant que, pour éviter une telle situation, il est nécessaire d'adopter une approche régionale reposant sur la coopération internationale et prévoyant notamment le renforcement des capacités d'interception du trafic de drogues en provenance des pays producteurs, l'objectif étant de réduire le prix de la feuille de coca au niveau local et de rendre compétitifs les produits issus des activités de substitution,

Rappelant que les gouvernements ont adopté différentes mesures pour promouvoir la coopération multilatérale, régionale, sous-régionale et bilatérale entre les autorités judiciaires, policières et fiscales afin de lutter sur tous les plans contre les groupes criminels impliqués dans le trafic de drogues,

1. *Réaffirme* l'importance de l'interception comme instrument efficace de réduction de l'offre de drogues illicites;
2. *Exhorte* les États à adopter des mesures efficaces pour renforcer les projets de coopération internationale visant à intercepter et à réprimer le trafic de stupéfiants et pour faire face aux activités des groupes criminels impliqués dans ce trafic et à la diversification de leurs méthodes et de leurs itinéraires;



3. *Prie instamment* les États d'inclure dans ces mesures l'échange d'informations et de données d'expérience, l'assistance technique, le recours à des mécanismes facilitant les enquêtes, la recherche et l'arrestation des membres des groupes criminels impliqués dans le trafic de drogues, la mise en place de modèles efficaces de coopération, en particulier dans le domaine du contrôle aérien, maritime et portuaire, et une meilleure surveillance des précurseurs et des substances chimiques placés sous contrôle.
